



Communiqué de presse du SNUipp-FSU 27
concernant l'ouverture de la liste complémentaire du concours de professeur des écoles

A cette rentrée, comme lors de la précédente, le recrutement au concours de Professeur des Écoles n'a pas permis de couvrir les besoins du département.

Dans l'académie, ce sont 350 PE qui ont été recrutés à cette rentrée. Mais cela ne suffit toujours pas. En effet, c'est plus d'une vingtaine de classes qui n'ont pas d'enseignant fixe dans l'Eure et la Seine Maritime. Pour palier à ces manques, l'ouverture de la liste complémentaire est indispensable.

La liste complémentaire : qu'est-ce que c'est ? Ce sont les candidats au concours qui n'ont pas été reçus mais qui sont juste classés après les admis. Cette liste complémentaire, dans l'académie, est composée de 52 personnes.

Lors de la CAPD de 8 septembre 2016, le directeur académique de l'Eure a confirmé que **10 postes « a minima » ne seront pas pourvus cette année.**

Il nous a également été confirmé que le recrutement sur la liste complémentaire est en attente. La DASEN du 76 a indiqué qu'il était bloqué...

Que se passera-t-il si cette liste n'est pas ouverte ?

Pour le moment, les postes non pourvus sont occupés par des remplaçants qui, en attendant, ne peuvent remplir leur mission de remplacement ponctuel (formation, maladie...)

Nous risquons alors de connaître comme l'année dernière une pénurie de remplacements avec plus de 2 000 jours non remplacés.

Pour combler ces manques, les deux DASEN ont évoqué la possibilité de recourir à des contractuels. Ce serait une première dans le département de l'Eure.

L'école, et c'est bien le moins, fait l'objet d'attentes des familles. Il convient de donner les moyens d'y répondre sérieusement. Le recrutement de personnels contractuels entretient l'illusion de la pérennité d'un service public de qualité, mais ne leurre personne. Le métier d'enseignant est un métier qui s'apprend.

L'ouverture de cette liste complémentaire serait l'assurance de recruter des personnels de qualité (plus de 11 de moyenne au concours), de façon pérenne et en leur apportant une formation certes insuffisante mais réelle. En effet, les candidats recrutés sur liste principale et liste complémentaire sont 3 semaines sur le terrain et 3 semaines en formation à l'ESPE, ce qui n'est absolument pas le cas des contractuels.

Nous ne pouvons accepter un tel recours délibéré à des personnels précaires et c'est pour ces raisons

que nous interpellons le DASEN, le recteur et la ministre pour ouvrir la liste complémentaire et répondre aux besoins du terrain.

Evreux, le 16 septembre 2016